

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON
SEANCE DU 24 FEVRIER 2026 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 09 février 2026, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, (arrivé à 18h14), ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor.

Absents excusés :

BARRAL Jean-Marie donne pouvoir à ROUX Noëlle, SILVE Wiebke donne pouvoir à EYMEOD Chantal, MARROU Jehanne donne pouvoir à RYCKEBUSCH LOZZA Marie-Claude, DIDER Alexandre donne pouvoir AUDIER Marc, METTAVANT Colette donne pouvoir à BERENGUEL Victor, GOURLAIN Mireille, RIFFAUD Jean-Louis.

Absent : SCARAFAGIO Stéphane.

RAPPORT N° 2026/83 : SMICTOM : Dossier de demande subvention DETR / DSIL 2026

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie SMICTOM Serre-Ponçon en date du 16 février 2026 ;

Vu l'ouverture de l'UPC de Pralong en avril 2025 ;

Afin d'exploiter l'UPC de Pralong (plateforme de compostage) selon les règles de l'art et ainsi produire un compost de qualité, il est nécessaire d'acquérir un engin (type chargeur) pour effectuer les différentes opérations telles que le tri des déchets entrants, le chargement des casiers et le retournement des matières traitées.

Ressources	Montant (€ HT)	Taux (%)
DETR/DSIL	39 000	30 %
Autofinancement	91 000	70 %
TOTAL	130 000	100 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente, entendue et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de la préfecture dans le cadre la DETR ou de la DSIL ;

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 005-200067742-20260224-2026022742-DE

- **D'AUTORISER** Madame la présidente à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants ;
- **D'INSCRIRE** au budget 2026 les crédits nécessaires.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits



La Présidente,

Chantal EYMEOUD